

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
– EXERCICE FINANCIER 2024 (2023-10)**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- *Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2024 (2023-10);*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 4 décembre 2023.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entreront en vigueur en date du **1^{er} janvier 2024** et qu'ils seront disponibles à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 5 décembre 2023

Le secrétaire d'arrondissement,

Simon Provost-Goupil

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussigné, Simon Provost-Goupil, secrétaire d’arrondissement, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant l’adoption et l’entrée en vigueur du *Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2024* (2023-10), a paru le 5 décembre 2023 sur le site Internet de l’arrondissement et a été affiché au bureau d’arrondissement le même jour.

Fait à Montréal, le 5 décembre 2023

Le secrétaire d’arrondissement,

Simon Provost-Goupil